

# Élections professionnelles 2018

## Votez SNIA-IPR

Cher.e.s collègues,

Syndicat majoritaire à la CAPN des Inspecteurs d'académie, le SNIA-IPR respecte la parité, tant à la CAPN qu'au bureau national. Il est, par ses positions équilibrées et sa connaissance des situations personnelles des collègues inspecteurs, un interlocuteur écouté de l'administration centrale.

Au sein de la CAPN, il accompagne les IA-IPR dans les moments clés de leur carrière : affectation, mutation, détachement fonctionnel, accès à la hors classe et à l'échelon spécial.

Au Ministère, près du Cabinet du ministre, de la DGRH, de la DGESCO, le SNIA-IPR poursuit avec détermination son action pour faire reconnaître l'engagement des IA-IPR dans les réformes du système éducatif. Par son affiliation à l'UNSA Éducation, le SNIA-IPR participe activement aux réunions de l'agenda social. Il siège au conseil supérieur de l'éducation (CSE) et est présent en qualité d'expert au comité technique ministériel de l'éducation nationale (CTMEN). Affiliation qui permet au SNIA-IPR d'être présent dans les instances de l'UNSA fonction publique.

Particulièrement vigilant aux réponses qui sont apportées à ses revendications et aux aspirations légitimes des inspecteurs pour de meilleures conditions de travail, il milite pour que l'investissement des collègues se traduise en actes par une revalorisation des carrières sur les plans indiciaire et indemnitaire. Il est déterminé à défendre la pérennité et les intérêts du corps des IA-IPR dont le haut niveau d'expertise pédagogique est essentiel pour atteindre les objectifs fixés par la loi de refondation de l'École selon le principe que tous les élèves partagent la capacité d'apprendre, de progresser et de réussir.

Le SNIA-IPR est représenté dans chaque académie par un.e délégué.e. Il agit pour préserver la place et le rôle des IA-IPR, experts pédagogiques au service de la réussite de tous les élèves, sous l'autorité hiérarchique directe du recteur.

Dans le cadre de la fusion des académies, le SNIA-IPR sera vigilant pour défendre une gestion humaine des ressources et sera exigeant quant à l'impact de la nouvelle organisation territoriale sur le positionnement et les missions des IA-IPR.

- **Pour renforcer l'action dans les Académies et au plan National d'un syndicat ouvert au dialogue, déterminé à négocier et à agir pour défendre et valoriser le corps des IA-IPR**
- **Pour soutenir l'action revendicative d'un syndicat déterminé à obtenir de nouvelles avancées dans le cadre de l'agenda social :**

**Du 29 novembre au 6 décembre 2018, VOTEZ et FAITES VOTER SNIA-IPR UNSA aux élections professionnelles : CAPN, CT Ministériel et CT Académique.**

**En votant SNIA-IPR à la CAPN, vous exprimerez votre attachement au paritarisme.**

**Le bureau national du SNIA-IPR**

**La profession de foi du SNIA IPR****Elections professionnelles 2018 - CAPN des IA-IPR****Le SNIA-IPR \_ UNSA****Syndicat engagé et exigeant**

- Syndicat majoritaire à la CAPN (8 sièges sur 10)
- Sièges au CSE
- Intervient en qualité d'expert au CTMEN
- Participe aux réunions de l'agenda social
- Membre de l'UNSA
- Présent dans toutes les académies grâce à ses délégué.e.s

**Acquis obtenus par le SNIA-IPR depuis 2014**

- ⇒ Revalorisation de l'indemnité de charges administratives (ICA) de 30 % pour tous les IA-IPR
- ⇒ Création d'un échelon spécial à la hors classe des IA-IPR (indice Bbis 3)
- ⇒ Création de postes d'IA-IPR
- ⇒ Amélioration du reclassement des IA-IPR qui tient compte de la mise en œuvre du PPCR (décret en cours)

**Nos principales revendications**

- ⇒ Amélioration des conditions d'exercice du métier : gestion du temps de travail, frais de déplacements, multi-académies, entrants dans le métier...
- ⇒ Accès à la HEB 3 en fin de classe normale et à la HEC 3 en fin de hors classe
- ⇒ Revalorisation de l'ICA pour atteindre 20 000 € par an
- ⇒ Réduction de l'ancienneté à 4 ans pour le passage à la hors classe et pour l'accès à l'échelon spécial
- ⇒ Création de postes d'IA-IPR
- ⇒ Valorisation du parcours de carrière des IA-IPR en facilitant leur mobilité (emplois fonctionnels, fonction publique...)

**Nos exigences**

- ⇒ Préserver le rôle et la place des IA-IPR, experts pédagogiques au service de la réussite de tous les élèves, sous l'autorité directe du Recteur
- ⇒ Défendre une gestion humaine des ressources dans le cadre de la fusion annoncée des académies

**Les engagements des élus du SNIA-IPR à la CAPN**

- ◇ Défense au quotidien de tous les IA-IPR
- ◇ Disponibilité pour apporter aide, écoute, conseil et accompagnement individualisé
- ◇ Instruction en amont des demandes d'affectation, de mutation et de promotion à la hors classe et à l'échelon spécial

**Une action qui s'inscrit dans le respect des règles d'équité et d'égalité de traitement de tous**

**Votez SNIA-IPR \_ UNSA**<http://www.snia-ipr.fr/>

**La liste présentée par le SNIA-IPR UNSA**

**Élections à la Commission Administrative Paritaire Nationale (CAPN)  
des inspecteurs d'académie et inspecteurs pédagogiques nationaux (IA-IPR)**

**Scrutin du 29 novembre au 6 décembre 2018**

<b>CAPN IA-IPR – hors classe</b>						
Rang	Civilité	Nom d'usage	Prénom	Fonction	Discipline	Établissement ou service
1	M.	MARIE	Alain	IA-IPR	Économie Gestion	Rectorat Reims
2	M.	CHAMPENDAL	Christian	IA-IPR	Anglais	Rectorat Grenoble
3	Mme	FLICHE	Françoise	IA-IPR	Mathématiques	Rectorat Aix-Marseille
4	Mme	ISAAC	Nadja	IA-IPR	Allemand	MEAE

<b>CAPN IA-IPR - classe normale</b>						
Rang	Civilité	Nom d'usage	Prénom	Fonction	Discipline	Établissement ou service
1	Mme	MUSSET	Marie	IA-IPR	Lettres	Rectorat Lyon
2	M.	DARMAME	Mohammed	IA-IPR	EVS	Rectorat Paris
3	Mme	HANNEQUIN	Frédérique	IA-IPR	Histoire- Géographie	Rectorat Martinique
4	M.	LECLERC	Arnaud	IA-IPR	IA-DAASEN	Direction académique du Var

La liste présentée par le SNIA-IPR est porteuse des valeurs de notre organisation. Elle respecte la parité et elle veille à assurer la continuité de l'expertise des commissaires paritaires par la présence sur la liste de cinq sortants et de trois entrants. Elle présente une large diversité des disciplines et mobilise des collègues engagés au bureau national et / ou en qualité de délégué.e académique. La présence sur la liste d'un IA-DAASEN marque l'attachement du SNIA-IPR à défendre et à représenter tous les IA-IPR quels que soient les postes et les fonctions qu'ils occupent. Sa constitution montre également l'attachement de notre organisation à la prise en compte des problématiques des collectivités d'outre-mer ainsi que celles du réseau d'enseignement français à l'étranger.

**3 clics pour 3 votes  
3 clics pour défendre vos droits  
CAPN – CTMEN – CTA : confortez la  
représentativité du SNIA-IPR et l'UNSA**



## Le rôle des commissions paritaires

Les commissions administratives ont compétences sur toutes les questions relatives aux carrières individuelles des personnels. Cela concerne :






- L'affectation des stagiaires
- La titularisation ou la prolongation de stage
- Les mutations
- Les promotions
- Le détachement et l'intégration.

Elles peuvent siéger en formation disciplinaire.

Elles sont des lieux essentiels de dialogue social où sont discutées les modalités de gestion des carrières des agents de la fonction publique.

## Élections professionnelles 2018 – mode d'emploi : [www.education.gouv.fr/electionspro2018](http://www.education.gouv.fr/electionspro2018)

**Les 5 étapes essentielles pour voter par internet**

À PARTIR DU <b>11</b> OCT.	 <p><b>Je me connecte à mon espace électeur</b></p>	<p>Je saisis mon adresse de messagerie professionnelle</p> <p>Je crée mon mot de passe électeur à confirmer sur ma messagerie professionnelle</p>
À PARTIR DU <b>11</b> OCT.	 <p><b>Listes électorales</b></p>	<p>Les listes électorales des scrutins auxquels je vote sont publiées sur mon espace électeur ou affichées par extraits dans les écoles, établissements et services</p>
À PARTIR DU <b>5</b> NOV.	 <p><b>Les professions de foi et les candidats</b></p>	<p>Les professions de foi et les candidats sont consultables sur mon espace électeur pour chacun de mes scrutins</p>
ENTRE LE <b>05</b> ET LE <b>13</b> NOV.	 <p><b>Ma notice de vote</b></p>	<p>Ma notice de vote m'est remise en main propre, sur mon lieu de travail contre émargement, à mon adresse postale ou par mél</p> <p>Elle contient mon identifiant électeur</p>
DU <b>29</b> NOV. 10H AU <b>06</b> DEC. 17H <small>(HEURE DE PARIS)</small>	 <p><b>JE VOTE !</b></p>	<p>Je vote avec mon identifiant électeur et mon mot de passe électeur</p>

**Le SNIA-IPR vous soutient**  
**Soutenez le**

- ✓ [Votez SNIA-IPR](#)
- ✓ [Adhérez en ligne en rubrique "formulaires"](#)

<http://snia-ipr.fr/>



@SNIA\_IPR



SNIA-IPR.UNSA

[www.education.gouv.fr/electionspro2018](http://www.education.gouv.fr/electionspro2018)

Ministère de l'Éducation nationale - Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation / Octobre 2018